

Le 10 juin 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 juin 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

Absents :

M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, .

Procurations :

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON

Secrétaire : M. Hervé JAVELLE

OBJET : Remplacement d'un membre au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8

Vu la délibération du conseil municipal du 8 juin 2020, complétée par délibération du 7 septembre 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) à 10 (5 élus, 5 nommés) et leur désignation,

Vu que Madame Fabienne MEYNAND a fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Considérant que Madame Fabienne MEYNAND avait été désignée pour siéger comme membre élu au sein du conseil d'administration du CCAS,

Aussi, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre élu du CCAS.

Le tableau ci-après rappelle les membres élus du conseil d'administration du CCAS depuis 2020, le maire, étant Président de droit :

Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER
Valérie PICQ
Fabienne MEYNAND
Sophie GOUDIN
Jean-Nicolas JOUVE

Après déclaration des listes candidates, le Conseil Municipal est invité à voter à bulletin secret pour désigner les 5 membres élus du conseil d'administration du CCAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240610-51-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024

*Le Conseil Municipal, après avoir voté,
Elit avec 14 voix pour Annabel Taillandier, 11 voix pour Céline Champagnon et une abstention :*

- ✚ **DECIDE DE NOMMER** Mme Annabel Taillandier membre au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à la Fouillouse, le 10 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Hervé JAVELLE

Patrick BOUCHET

